

 Leadership et gestion

Ma participation en tant que membre d'un conseil d'administration : ma contribution et ses impacts

**À distance 545 \$****28 janvier 2027 | 8:30 à 16:30**

Inscriptions acceptées jusqu'au 14 janvier 2027

Contexte

La participation en tant que membre à un conseil d'administration (CA), qu'importe sa taille et sa mission, est d'abord et avant tout un acte légal. En effet, un CA existe toujours en fonction d'une législation, qu'elle soit spécifique en matière d'encadrement de services de santé et sociaux ou éducatifs en regard de l'un des Ordres d'enseignement disponibles, ou encore plus général en fonction d'une Loi qui encadre le fonctionnement des organismes sans but lucratif ou des entreprises privées. La spécificité sera reconnue par des dispositions constitutives précises sur un mandat, des types sièges à rendre disponibles et pour qui, une délégation de pouvoirs afférente, des dispositions d'élection ou de nomination, etc. La généralité s'exprimera quant à des obligations relatives à un nombre minimal de membres, leur statut d'indépendance, la durée des mandats offerts et les nécessités relatives à la tenue d'une assemblée générale annuelle, la production d'un rapport annuel et sa publication et l'examen (au sens générique du terme) financier afférent.

L'acte légal de joindre un CA implique deux dimensions importantes. Il incombe à une personne élue ou nommée (cooptée ou déléguée) de respecter les obligations que prescrit la Loi constitutive du CA d'accueil. Puis, le fait de joindre légalement une telle structure implique d'adhérer à sa Mission et aux Valeurs qui sont promulguées. La plupart des cadres de fonctionnement imposeront aux membres des CA de respecter un code d'éthique, légalement imposé ou développé localement, selon le cas. Cette participation, ce respect des balises en place impliquent encore un autre aspect, encore plus important ; celui de la qualité de la participation de la personne qui s'y investit. Cette formation s'attarde précisément à cette dimension de la qualité de participation qui est attendue, de manière générale, de membres de CA.

Objectifs pédagogiques

Au terme de cette formation, vous serez en mesure :

- de comprendre plus à fond les enjeux liés à ma participation au sein d'un CA ;
- d'aborder différentes attentes légales et administratives courantes ;
- d'obtenir un portrait des meilleures pratiques en matière de contribution et de participation à un CA ;
- de faire le point sur mon niveau de préparation qui est requis pour une telle participation ou autoévaluer ma qualité actuelle de participation au sein d'un ou de plusieurs CA ;
- d'utiliser un guide pratique de participation.

Contenu

- Rôles et responsabilités des CA et des personnes qui en sont membres (documents du Collège des administrateurs de sociétés)
- La création de valeur en équipe de CA et par une qualité de participation (Carver, 2006)
- Des lignes de conduite d'un administrateur d'État, d'organisation soutenue par des fonds publics ou privés
- Autoanalyse de ma propre participation en tant que membre ayant complété ou mandat, sur le point d'en assumer un ou étant en train de l'assumer
- Réflexion sur mes besoins de compréhension, de formation complémentaire ou d'arrimage

Approche pédagogique

L'approche pédagogique propose quelques contenus simples en guise de lectures préalables, des présentations marginales de 30 minutes, entrecoupées de travaux en groupe de codéveloppement, de débats en grand groupe et d'échanges quant à des témoignages spontanés.

Clientèle cible

Cette formation s'adresse à des personnes qui souhaitent intégrer éventuellement un CA, qui viennent d'y être élues ou nommées (cooptées ou déléguées), qui assument actuellement un ou des mandats en tant que personne administratrice, qui aimeraient réaliser une introspection quant à une expérience vécue en tant que personne administratrice ou qui désirent accompagner les membres d'un CA ou en développer un.

Durée et unités de formation continue (UFC-UQO)

Cette formation est d'une durée de 7 heures et donne droit à 0,7 UFC-UQO.

Logistique et déroulement

- Les groupes seront limités à un maximum de 15 personnes participantes.
- La formation se déroulera via la plateforme Zoom.
- Pour assurer une bonne qualité de connexion, un accès Internet à haute vitesse et un microphone sont nécessaires.
- Bien que l'utilisation d'un ordinateur soit privilégiée, d'autres dispositifs technologiques sont également acceptés.
- Afin de maximiser l'interaction et la dynamique de groupe, nous recommandons fortement l'utilisation d'une caméra.

<https://formation-continue.uqo.ca/formation-continue/ma-participation-tant-que-membre-conseil-administration-ma-contribution-ses>